

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE32036 – “ Vallée de l'Eau Blanche à Virelles ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE32036 – “ Vallée de l'Eau Blanche à Virelles ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE32036 – “ Vallée de l'Eau Blanche à Virelles ” :

COMMUNE : CHIMAY Div 1 Section A : parcelles 80V, Section B : parcelles 109, 149H, 162B, 83E, 96A, Div 2 Section A : parcelles 1A7, 1D7, 39S, 45F, 47, 50A, 50B, 51F, 59H, Section B : parcelles 124, 131A, 216A2, 234/02, 234C, 237A, 242, 246, 247, 249C, 275A, 2A, 2B, 387M, 397G, 398E, 398F, 398L, 398N, 3A, 402F2, 402L2, 407N, 409P, 411N, 413F, 421E, 421F, 422G, 646A, 649F2, 649K2, 73C, Section C : parcelles 176D, 178, 183A, 266A, 275M, 275N, 279F, 283C, 291C, Div 3 Section A : parcelles 120A, 42T, 4C2, 4E2, 5E, 63B, 63C, 63F, 64A, 9/02A, 9A, Section B : parcelles 116A, 11A, 124H, 12A, 13A, 145E, 15B, 162H, 173, 202S, 203B, 303A, 304A, 304B, 305, 310D, 311, 387, 389A, 6A, 9A, Div 4 Section A : parcelles 142, 143, 146, 14C, 1B8, 1N5, 1W7, 229D, 230D, 234A, 234C, 236S, 246B, 249C, 257, 2A3, 2B3, 2C4, 2X3, 32C, 34, 56, 57, 61D, 62C, 62D, 72A, 72B, 73A, Section B : parcelles 101B, 123A, 126R, 126V, 127A, 128A, 129/02C, 129B, 153A, 206C, 207A, 207B, 207C, 209G, 20D, 221E, 227F, 229A, 235A, 262A, 26A, 27A, 281B, 282, 283, 284, 286, 288B, 296A, 307P, 69K, 6K, 94B, Div 5 Section A : parcelles 362, 363, 364, 367, 499, 500, 614, 820A, 822

COMMUNE : COUVIN Div 11 Section A : parcelles 41, Section B : parcelles 675D, 744, 765, 793, 799, 801, 807, 808, 841A, 851B

COMMUNE : FROIDCHAPELLE Div 1 Section D : parcelles 604N, 605F, 612S3, 612Z4, 613Y

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32036 – “ Vallée de l'Eau Blanche à Virelles ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN